

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 9 octobre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Stéphane GENIN

Membres présents : 29

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 12

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Valérie BOULARD pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Jacques CHAMPIER
M. René SIMILLION pouvoir à Mme Christiane RIVOIRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme. Véronique BOUCHER
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Monsieur Djamel BOUABDALLAH
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Membres absents: 2

M. Fatih DEMIRAY, Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20251002DEL7

ACTION EDUCATIVE

Conventions relatives à la Cité éducative de Bron 2025-2027

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 19 mars 2025, les Ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère de la Ville ont informé la Ville de Bron de la reconduction du label Cité Éducative accordé en 2022.

Depuis maintenant plus de 3 ans, la Ville, aux côtés de l'Éducation Nationale et de la Préfecture du Rhône, œuvre pour une action renforcée en matière éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, que sont Parilly et Terraillon.

La Cité éducative mobilise tous les acteurs éducatifs (écoles, associations, parents, institutions...) pour accompagner les jeunes de 0 à 25 ans dans leur parcours, de la naissance à l'insertion professionnelle.

Conformément aux directives nationales, le périmètre de « Cité éducative » se concentre sur les deux QPV, Parilly et Terraillon, et se compose des deux collèges REP de Bron et des groupes scolaires de leur réseau, auxquels se rajoutent des établissements partenaires de la commune.

Il est à noter l'intégration de l'école Élisabeth et Robert Badiner dans le périmètre de la Cité éducative, aux côtés de neuf autres écoles membres.

1. Les principaux éléments de bilan de la Cité éducative de Bron 2022-2024

La Cité éducative de Bron a connu une activité croissante durant les trois premières années de labellisation et permis le soutien de 160 actions pour un montant total de 855 260 €.

La montée en puissance de la Cité éducative s'est traduite par une mobilisation forte des partenaires dans les instances de travail et pour proposer de nouvelles actions. Ainsi, c'est 38 porteurs de projets différents qui ont ainsi pu être soutenus et accompagnés dans leurs initiatives.

Un séminaire partenarial en janvier 2025 a permis de partager un bilan jugé globalement positif, bien que des améliorations soient attendues.

Il en ressort que la Cité éducative est bien repérée par les acteurs du territoire et perçue comme un dispositif central dans les politiques éducatives locales.

La dimension collaborative de la Cité éducative mise en place depuis 2024 devra se poursuivre et se renforcer sur la nouvelle période de labellisation.

La convention 2025-2027 présente les nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement de la Cité éducative.

Un travail important de communication pour rendre plus lisible les actions de la Cité devra également être mené.

Le recrutement d'une nouvelle cheffe de projet opérationnelle au 01/09/2025 permettra d'apporter une nouvelle dynamique dans l'animation de la démarche.

2. Une nouvelle phase 2025-2027

Le cadre de la nouvelle période de labellisation est définie dans une convention qui fixe les orientations stratégiques ainsi que les modalités d'organisation, de financement et d'évaluation.

Trois axes stratégiques sont fixés :

1. accompagner les parcours éducatifs et l'émancipation des jeunes,
2. soutenir les familles et les communautés éducatives,
3. encourager l'ouverture, la citoyenneté et la culture.

Ces trois axes sont déclinés en quatorze objectifs opérationnels.

L'égalité et la mixité entre les filles et les garçons et les femmes et les hommes inhérent à l'ensemble des actions de la Cité éducative.

Les instances de gouvernance ont été redéfinies afin d'optimiser le fonctionnement de la Cité :

- le Comité Stratégique dit COSTRA (comité stratégique) : le pilotage stratégique de Cité éducative de Bron est assuré par un comité stratégique organisé sous la coprésidence du Maire de Bron, du Directeur académique adjoint des services de l'Éducation Nationale et de la Sous-Préfète chargée de la politique de la ville.
Il a pour rôle le pilotage stratégique de la démarche, le suivi conventionnel, l'arbitrage des grandes décisions en matière budgétaire, le suivi de l'évaluation et la validation des orientations et du cadrage des programmations financières.
Il délègue à la troïka le pilotage opérationnel de la démarche, qui lui rend compte de l'activité et de la situation financière de la cité éducative,
- la Troïka opérationnelle : est composée d'un représentant technique de la Ville de Bron, du Principal du collège chef de file, et du Délégué de la Préfète. Elle représente la Cité éducative auprès des partenaires. Elle assure le pilotage opérationnel de la démarche, valide les financements accordés aux projets, sur avis du comité technique.
Dans ce cadre, elle pilote et suit l'activité de la cheffe de projet opérationnelle et de l'assistante administrative,
- le comité technique : formule un avis technique sur les projets présentés et recherche la bonne articulation et coordination des projets entre eux et avec le droit commun,
- les groupes de travail thématiques : ils alimentent la réflexion de la Cité éducative sur des thématiques ciblées. Ces groupes impulsent des nouveaux projets et contribuent à la bonne coordination et des actions,
- l'assemblée plénière : constitue l'instance d'information et de suivi de la démarche pour l'ensemble des partenaires de la Cité éducative. Elle permet de valoriser le bilan d'activité de la Cité éducative et constitue un espace d'expression et de coopération pour les partenaires. Elle concourt à l'évaluation à la Cité éducative.

3. Les engagements financiers

Une enveloppe de 885 000 € est allouée pour 2025-2027 (295 000 €/an) par le Ministère délégué chargé de la Ville .

La Ville s'engage à verser une contribution numéraire de 80 000 € par an et à contribuer en nature et en ressources humaines pour un montant valorisé de 50 000 €, sous réserve du vote annuel du budget communal. Elle désigne le Centre Communal d'Action Sociale en tant que gestionnaire et porteur du budget de la Cité éducative.

Le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche contribue quant à lui au financement via le fond de la Cité éducative géré par le collège chef de file (Théodore Monod).

Ce fond est abondé chaque année par chacun des Ministères à hauteur de 15 000 € respectivement, soit un montant total annuel de 30 000 €.

Une convention de mutualisation définit les modalités de fonctionnement de ce fonds.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention-cadre pluriannuel label de la Cité éducative de Bron ainsi que la convention de mutualisation éducative,

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD